

[ EN VENDÉE ]

6

# Un contrat de maîtrise contre les strongles

**Grâce à l'analyse des risques, Gilles Bernard a revu à la baisse l'emploi des vermifuges. La famille Trichet regrette que les cahiers des charges des labels ne reconnaissent pas une telle démarche.**

**E**ngagé depuis quatre ans dans la démarche de maîtrise des strongles digestifs avec son vétérinaire praticien, Gilles Bernard, éleveur de bovins allaitants en Vendée, est convaincu du bien-fondé de la méthode. « Je voulais passer d'un usage systématique des vermifuges à un usage raisonné et comprendre ce que je faisais », témoigne l'éleveur.

A la tête d'un troupeau de 70 Charolaises, en système naisseur-engraisseur, il a d'emblée adhéré à la démarche. « Lorsque mon vétérinaire m'a proposé ce contrat, j'ai tout de suite signé, cela correspondait exactement à mes attentes. » Dès lors, les traitements systématiques ont disparu. « Auparavant, on faisait un traitement au printemps et à l'automne. On a même utilisé des bolus au printemps pendant plusieurs années, alors qu'il aurait fallu les utiliser à l'automne... »



J. DANIN

Des traitements qui se sont avérés beaucoup trop lourds compte tenu de la conduite de pâturage sur l'élevage. « J'ai toujours, avant tout pour des raisons de productivité de l'herbe, eu recours au pâturage tournant avec des temps de séjour assez courts sur les parcelles. Cela limite fortement les risques de parasitisme, mais on n'en tenait pas compte. »

## ► Des contrôles sur l'herbe et les génisses

La première visite a lieu lors de la mise à l'herbe. Inventaire du troupeau, définition des lots, affectations des parcelles d'herbe à chaque lot... tous ces renseignements sont collectés par le vétérinaire. « Ici, la mise à l'herbe a lieu dès le 10 mars. Il n'y a pas de contamination en sortie

**GILLES BERNARD** devant ses génisses. « Auparavant, on faisait un traitement au printemps et à l'automne. »

d'hiver, donc aucun traitement. Je remplis un planning de pâturage en détaillant les dates de passage dans chaque paddock. Chaque lot de génisses dispose de parcelles dédiées. »

A la deuxième visite, courant juillet, l'éleveur fait le point avec le vétérinaire sur la conduite du pâturage passée et à venir. A partir du planning de pâturage, la parcelle qui a été la plus utilisée est sélectionnée pour des prélèvements d'herbe en vue d'analyser la contamination en larves de strongles L3. C'est le premier contrôle prévu par le contrat de maîtrise. Sur cet élevage, les comptages réalisés jusqu'à présent étaient nuls à cette

période. Aucun traitement ne s'avère donc nécessaire. En fin de saison de pâturage, le deuxième contrôle, qui consiste à analyser le pepsinogène dans le sang d'un échantillon de génisses, vient déterminer la stratégie de traitement. Selon le niveau obtenu, l'éleveur décide avec son vétérinaire de traiter ou de ne pas traiter. Le plus souvent, c'est un vermifuge pour-on qui est utilisé. « Cette méthode m'a certainement permis de réaliser des économies de traitement, mais surtout je suis sûr que maintenant les vermifuges sont mieux utilisés dans mon élevage. »

Même démarche chez René-Paul Trichet et sa femme Catherine, rejoints depuis cet automne par leur fils Bruno, qui font partie des pionniers de la méthode de maîtrise des strongyloses digestives. « Nous avons pleinement confiance en notre vétérinaire ; c'est pourquoi nous avons tout de suite signé le contrat. »

Et l'évolution des pratiques a été radicale. Les traitements systématiques, au printemps et à l'automne, ont disparu, n'en déplaise aux collègues... « On vermifugeait et on n'en avait pas besoin. Les éleveurs voisins nous ont pris pour des fous de ne pas traiter. Il ne faut pas avoir peur de se lancer. Dans cette démarche, les contrôles, sur l'herbe en été et sur les génisses à l'automne, nous rassurent », observent les éleveurs.

La méthode n'a pas nécessité de contrainte particulière. « Nous avons déjà organisé notre pâturage en trois îlots

destinés à chaque lot de génisses. » Les éleveurs pratiquent le pâturage tournant depuis de nombreuses années. Le temps de présence n'excède pas huit jours dans chaque parcelle. Les génisses d'un lot ne pâturent jamais les parcelles d'un autre lot. Une conduite à risque faible qui a même permis de réaliser l'impasse une année sur tous les traitements.

► **Une facture de vermifuges divisée par deux**

Avec un troupeau de 80 Charolaises, qui va passer progressivement à 120, les éleveurs produisent des taurillons semi-finis et environ 25 génisses sont commercialisées sous label (Bœuf fermier de Vendée, Label rouge

et Carrefour). « Nous déplorons que les cahiers des charges des labels n'incitent pas au recours à de telles méthodes pour une utilisation raisonnée des antiparasitaires. Dans le contexte actuel, cela ne peut que contribuer à améliorer l'image de la viande si l'on peut montrer aux consommateurs qu'il n'y a plus de vermifuges administrés inutilement. On essaie de faire passer cette idée, mais le recours aux traitements systématiques est encore encouragé. »

Les éleveurs pensent avoir divisé leur facture de vermifuges par deux depuis qu'ils ont signé le contrat. « Nous réalisons au maximum un traitement par an à l'automne », observent les éleveurs.

JACQUES DANIN



M. Louarn

► **N'abusez pas de l'automédication !**

Un petit coup de fil au véto lèvera le doute que vous pouvez avoir tandis que vous vous apprêtez à traiter de votre propre chef un animal dont la maladie ressemble à s'y méprendre à une que vous connaissez. Le temps perdu compromet parfois la guérison, souvent il renchérit son coût et allonge inutilement le délai d'attente pour la livraison du lait. Ne vous aventurez que dans des terrains bien connus de vous et pour lesquels votre véto a déjà rédigé des protocoles de soins pour votre élevage.

JMN

••• **De l'analyse et des contrôles**

**Analyser les risques propres à chaque élevage, tout en effectuant des contrôles à plusieurs niveaux, c'est la démarche développée par Jean-Michel Quillet, vétérinaire.**

La méthode de Jean-Michel Quillet s'appuie sur les travaux d'Alain Chauvin, de l'Ecole nationale vétérinaire de Nantes. Une initiative originale, mise au point pour les Pays-de-la-Loire, qui vise à traiter les animaux uniquement quand il le faut afin d'assurer protection et développement de l'immunité. « Globalement, la gestion du parasitisme est un domaine où le vétérinaire praticien intervient peu. L'éleveur choisit lui-même son traitement et traite le plus souvent de manière systématique. »

D'où l'idée de proposer un contrat incluant trois visites annuelles, au moment de la mise à l'herbe, durant l'été et à la rentrée à l'étable. Les renseignements collectés sur la gestion du pâturage, la constitution des lots d'animaux, complétés par deux contrôles

analytiques, permettent de bâtir une stratégie.

Le premier contrôle sur l'herbe sert à comptabiliser le nombre de larves L3 de strongles. Le deuxième contrôle, à la rentrée à l'étable, consiste à effectuer des prises de sang sur une partie des génisses pour doser le pepsinogène, témoin du niveau d'infestation par les strongles.

En fonction du niveau des résultats obtenus, on considère les animaux immunisés si les résultats sont bas, ou en situation de pertes économiques pour un niveau intermédiaire. Si le niveau est très élevé, on arrive au stade de la maladie. De ces résultats, dépendra le choix du traitement. Le coût de ce plan est de l'ordre de 230 euros par an. Ce prix comprend les analyses d'herbe et de sang. J. D.

**JEAN-MICHEL QUILLET, vétérinaire en Vendée :**  
« Dans beaucoup d'élevages, il y a surconsommation de vermifuges, et surtout ils ne sont pas toujours appliqués au bon moment. »



J. DANIN

➔ **APRÈS LES STRONGLES**

**Une approche raisonnée de la grande douve**

Plus récemment, Jean-Michel Quillet a développé une méthode de gestion raisonnée de la grande douve. « 75 % des élevages sont concernés, dont la moitié pourraient être assainis rapidement. Le problème, c'est que l'on a une gestion uniquement médicamenteuse de la douve, alors que les solutions sont dans les champs. On sait qu'en isolant les zones humides,

en empêchant l'abreuvement dans les trous d'eau, on solutionne les problèmes. » L'identification des zones humides se fait en exploitant les plans d'épandage. Les sérologies individuelles ou de mélange peuvent donner des indications. Mais l'information essentielle pour mieux gérer ce parasite est le signalement des foies douvés par les abattoirs.